

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/49/3
TD/B/WP/149
28 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA DEUXIÈME REPRISE
DE SA TRENTE-HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 15 mai 2002

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| Chapitre | |
| I. Décision du Groupe de travail relative au financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED..... | 4 |
| II. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED..... | 6 |
| III. Questions d'organisation..... | 8 |

Chapitre I

DÉCISION DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Rappelant la décision qu'il a prise à la première partie de sa trente-huitième session, en septembre 2001, de demander au Président de tenir des consultations informelles avec toutes les délégations intéressées sur le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition, en vue de parvenir à un accord sur cette question,

Reconnaissant que, pour que les débats des experts aboutissent à un consensus et reflètent une diversité de vues, il est important que des experts de pays en développement et de pays en transition puissent participer aux réunions d'experts de la CNUCED,

Rappelant le paragraphe 15 des principes directeurs relatifs au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (TD/B(S-XIX)/4), adoptés à Bangkok à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil consacrée à l'examen à mi-parcours, qui dispose que la participation d'experts venus des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED sera encouragée par l'allocation de ressources financières prévisibles,

Rappelant en outre l'annexe aux principes directeurs, en particulier le paragraphe 1, où les membres sont convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, en s'attachant à renforcer la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition sur la base du principe d'une représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier dans les PMA, et des connaissances des experts en cause, et où les membres sont en outre convenus de poursuivre au sein du Groupe de travail les consultations nécessaires, et ont décidé que, dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à une solution, une session extraordinaire du Conseil serait organisée pour résoudre la question,

Notant que les dispositions spéciales relatives au financement de la participation d'experts ont facilité la participation d'experts de pays en développement, et que cette participation a renforcé la qualité et la pertinence aussi bien des débats que des résultats des réunions d'experts et qu'elle a manifestement été profitable au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED,

1. *Prend note* des assurances fournies par le secrétariat concernant l'existence de fonds pour le financement de la participation de 10 experts de pays en développement et de pays en transition par réunion d'experts à toutes les réunions d'experts prévues en 2002 et à quelques réunions prévues en 2003;

2. *Se félicite* des contributions extrabudgétaires versées par un certain nombre de pays à cet égard et *invite* les donateurs à verser des contributions pour couvrir les besoins de financement pour 2003;

3. *Décide* de poursuivre les consultations en vue de parvenir, d'ici la fin de 2002, à une solution à long terme permettant d'assurer un financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, conformément à l'annexe aux principes directeurs relatifs au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED;

4. *Décide en outre* d'inscrire la question du financement de la participation d'experts à l'ordre du jour de sa trente-neuvième session, prévue en septembre 2002; et *demande* au Président du Groupe de travail de poursuivre les consultations informelles en vue de parvenir à une ou plusieurs solutions à la question du financement à long terme, et de lui faire rapport à sa trente-neuvième session sur le résultat de ces consultations;

5. *Exprime ses remerciements* au Président du Groupe de travail pour les efforts qu'il a consacrés à l'obtention d'une solution à court terme pour le financement de la participation d'experts en 2002-2003 et à la mise en place d'un mécanisme qui devrait permettre de trouver une solution à long terme pour un financement prévisible.

Chapitre II

FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED

Déclarations liminaires

1. Le **Président** a rappelé qu'il avait été chargé de mener des consultations informelles pour trouver un accord sur le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et de faire rapport à ce sujet au Groupe de travail. Il a soumis un projet officiel de décision au Groupe de travail.

2. Le **Chef du Service de la gestion des ressources du secrétariat de la CNUCED** a déclaré que lors du récent examen à mi-parcours, le Conseil du commerce et du développement, en adoptant les principes directeurs relatifs au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, était parvenu à un accord sur les modalités de financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED (TD/B(S-XIX)/4). Selon ces modalités, le secrétariat inviterait les pays en développement et les pays en transition membres du Conseil à désigner des experts susceptibles de bénéficier d'un financement. Compte tenu du principe de la représentation géographique équitable, le secrétariat financerait alors la participation de 10 experts par réunion d'experts. Un montant total de 560 000 dollars serait nécessaire pour l'ensemble de l'exercice biennal afin de couvrir les frais de voyage et les dépenses connexes des participants, à supposer que huit réunions d'experts se tiennent chaque année et à raison de 3 500 dollars par expert pour chaque réunion de trois jours.

3. Au 13 mai 2001, le secrétariat tablait sur un total de 383 617 dollars, réparti comme suit: un reliquat de 218 293 dollars sur les fonds fournis par l'Assemblée générale au titre du «compte de réserve», le secrétariat s'étant assuré que ces fonds étaient disponibles pour l'exercice en cours; 10 513 dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le financement de la participation d'experts de pays en développement, montant qui comprend les contributions versées par l'Islande et Maurice et le modeste solde de la contribution versée par la Finlande en 2000 pour financer la participation d'experts des pays les moins avancés; 70 000 dollars (ou 61 947 dollars hors dépenses d'appui au programme) fournis par le Gouvernement italien au titre du Fonds d'affectation spéciale CNUCED/Italie; 25 836 dollars (ou 22 864 dollars hors dépenses d'appui au programme) fournis par le Gouvernement français au titre du Fonds d'affectation spéciale CNUCED/France afin de financer la participation d'experts originaires de pays les moins avancés; 70 000 dollars fournis par le Gouvernement britannique pour financer la participation d'experts à deux réunions d'experts sur les questions d'investissement, organisées en 2002 par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, cette contribution devant être utilisée conformément aux principes directeurs définis par le Conseil.

4. Ces fonds devraient suffire à couvrir les besoins de financement pour huit réunions intergouvernementales d'experts en 2002 et trois des huit réunions d'experts prévues en 2003. Il manquerait par conséquent un montant d'environ 176 300 dollars (correspondant aux frais de participation à cinq réunions d'experts). Ce montant supplémentaire devrait provenir

de contributions extrabudgétaires afin de respecter pleinement en 2003 les modalités de financement définies dans la décision récente du Conseil.

Séance informelle

5. Le Groupe de travail a poursuivi ses discussions de façon informelle.

Décision du Groupe de travail

6. À la séance plénière de clôture, le Groupe de travail a adopté le projet de décision présenté par le Président, tel que modifié oralement par les délégations. (Pour le texte de la décision, voir le chapitre I ci-dessus.)

Déclarations de clôture

7. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a demandé au Président du Groupe de travail de poursuivre l'examen de la question du financement de la participation d'experts et d'entreprendre des consultations informelles dès que possible, de préférence courant juin.

8. La représentante du **Venezuela** a regretté qu'il n'ait pas encore été possible de résoudre durablement la question du financement de la participation d'experts. Elle s'est félicitée qu'une solution à court terme ait été trouvée, même si celle-ci n'était pas entièrement satisfaisante, et a souhaité que l'on parvienne à un règlement définitif du problème en faisant appel au budget ordinaire. Elle a exprimé l'espoir que des consultations se tiennent sur ce sujet dans les meilleurs délais.

9. Le représentant du **Bangladesh**, intervenant au nom des **pays les moins avancés**, a pris note avec satisfaction de la décision du Groupe de travail. Il a appelé l'attention sur le résumé établi par le Président concernant l'examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental dans lequel il était indiqué que le Conseil du commerce et du développement devait prendre une décision au sujet du financement de la participation d'experts sur le budget ordinaire le 30 novembre 2002 au plus tard (TD/B(S-XIX)/4, première partie, par. 17).

10. Le représentant de **Sri Lanka** a salué la décision du Groupe de travail, qui répondait aux besoins immédiats, et a souhaité que les discussions sur une solution définitive soient fructueuses.

11. Le représentant du **Japon** a insisté sur l'intérêt que son pays portait à l'amélioration du fonctionnement des réunions d'experts.

12. La représentante du **Bélarus** a souligné que son pays appuyait la décision du Groupe de travail.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

13. La deuxième reprise de la trente-huitième session du Groupe de travail a été ouverte par le Président du Groupe de travail.

B. Bureau

14. Le Bureau du Groupe de travail à la deuxième reprise de sa trente-huitième session se composait des membres élus à la 144^e séance plénière le 17 septembre 2001, à savoir M. Arnaldo Abeti (Italie) Président et M^{me} Gothani Indikadahena (Sri Lanka), Vice-Présidente/Rapporteur.
